



79 rue de Tocqueville 75017 PARIS - Téléphone : 01 44 29 01 29 Fax : 01 40 54 00 66
syndicat.dermatologues@wanadoo.fr - www.syndicatdermatos.org

Paris, le 22 Avril 2020

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre

Monsieur le Docteur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre,

Depuis le début de la pandémie, les dermatologues libéraux sont mobilisés pour assurer la continuité des soins sans perte de chance pour les patients.

Leur activité, majoritairement en téléconsultation, mais également en présentiel pour les cas d'urgences, a mis en évidence des signes cutanés pouvant être rapportés au coronavirus, contribuant ainsi à améliorer la connaissance de pénétrance du virus au sein de la population. C'est cette solidarité d'échanges organisée par le Syndicat National des Dermatologues-Vénérologues au sein d'une liste de discussion réunissant plus de 550 dermatologues, qui a permis de rapporter ces premières descriptions au niveau mondial, reprises depuis par l'ensemble des pays touchés par la pandémie.

Le SNDV s'inquiète de la très nette baisse des consultations, quelle qu'en soit la forme, aussi bien pour le suivi que pour le diagnostic, un phénomène qui pourrait entraîner des retards de prise en charge des patients, sans compter les coûts pour la santé qui ne manqueront pas d'en découler.

Le SNDV a toujours été au centre de la prise en charge de l'oncodermatologie, dans la prévention, le dépistage et le traitement grâce à l'action qu'il porte depuis plus de 20 ans avec « Journées de prévention et de dépistage des cancers de la peau ».

Nous tenons à vous alerter, aussi bien sur le plan sanitaire que sur le risque encouru par les structures libérales qui maillent le territoire lié à cette baisse d'activité. Les mesures prises sont largement insuffisantes au sein de notre secteur d'activité et mettent en péril la pérennité de leur entreprise et par conséquent la prise en charge des patients.

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'impérieuse nécessité que soient prises des solutions économiques pour le secteur libéral des spécialistes, comme elles le sont pour le secteur salarié. Les mesures de distanciation sociale ont, elles aussi, des conséquences sur la densité de capacité d'accueil de nos structures et doivent amener des mesures économiques fortes envers les médecins spécialistes libéraux qui seront aussi perçues comme une reconnaissance du travail passé, présent et futur.

Par la présente, nous vous demandons, de nous faire connaître au plus tôt les mesures que vous comptez prendre pour intégrer la dermatologie libérale de manière équitable dans le plan de sauvegarde économique français.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Luc Sulimovic
Président